

**LETTRE OUVERTE**  
**Sept-Îles, le 17 février 2010**

## **MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR** **UN MORATOIRE SUR LES MINES D'URANIUM EST URGENT ET NÉCESSAIRE**

Comme médecins et citoyens, nous joignons aujourd'hui nos voix à celles de milliers de nos concitoyens qui demandent, par l'entremise de pétitions soumises à l'Assemblée nationale, un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium. Les dangers et les risques que posent l'uranium et ses dérivés radioactifs pour la santé et l'environnement sont bien réels. Face à ces risques, nous demandons au gouvernement d'appliquer le principe de précaution en instaurant dès maintenant un moratoire sur les mines d'uranium au Québec.

Nous trouvons inconcevable que des travaux d'exploration minière visant l'exploitation éventuelle de l'uranium se poursuivent actuellement sur le territoire pendant qu'un comité d'étude, mandaté par la Santé publique du Québec, vient d'être mis sur pied pour évaluer l'ensemble des risques et des dangers liés à cette industrie et, en bout de piste, émettre un avis et des recommandations au gouvernement. En toute logique, le gouvernement devrait interrompre tous travaux miniers liés à l'uranium pendant que le comité d'étude complète son analyse, dont la durée prévue est présentement estimée à environ deux ans.

Tel que le mentionnait récemment Dr. Cloutier, qui dirige le comité d'étude et qui est également directeur de la Santé publique de la Côte-Nord : « Nous sommes loin du complexe *pas dans ma cour*, nous voulons établir des règles de sécurité pour la santé des citoyens au sens large. Nous allons nous intéresser au cycle complet de l'industrie »<sup>1</sup>.

À défaut de répondre à cette logique, nous nous interrogeons sur les risques de répercussions auxquels s'exposent la population et le gouvernement. Ainsi, advenant un avis défavorable du comité d'étude à cause de risques jugés trop élevés, comment le gouvernement compte-t-il réparer des torts ou des préjudices qui auraient alors été commis entretemps? Ou comment compte-t-il gérer l'ajout possible de dizaines de nouveaux projets miniers par des compagnies minières?

Bien que le Québec ne compte actuellement aucune mine d'uranium, les projets d'exploration se sont multipliés au cours des dernières années, passant de 2 ou 3 projets en 2004 à plus de 70 projets en 2008, dont quelques-uns en sont à des stades avancés d'exploration et visent l'exploitation d'ici deux à trois ans.

Il est important de rappeler que les risques associés à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium sont nombreux et complexes. Ils sont associés à la radioactivité des nombreux déchets et résidus générés tout au long de la chaîne de l'uranium. Ces résidus demeurent radioactifs pendant des milliers d'années.

Un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium apparaît être l'approche la plus prudente dans le contexte actuel. Un moratoire répondrait notamment aux principes de « prévention » et de « précaution » de la *Loi sur le développement durable*, adoptée en 2006. Mais avant tout, un moratoire permettrait de mener toutes les études nécessaires, sans hypothéquer l'environnement et la santé des populations.

---

*Dre Isabelle Gingras et Dr Bruno Imbeault - Respectivement psychiatre et pneumologue, les auteurs sont membres du comité d'étude de la Santé publique de la Côte-Nord concernant les mines d'uranium. Pour information : 418.965.6814 isabelle.gingras\_radon@yahoo.ca*

---

<sup>1</sup> Journal le Nord-Côtier du 10 février 2010.